

LES FINANCES

...DANS L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE

DENIS RICHARD

RESPONSABILITÉ-SOLIDARITÉ : DEUX MOTS POUR QUALIFIER LES PRINCIPES DE BASE DE L'ORGANISATION FINANCIÈRE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE.

Responsabilité juridique, car la loi de 1905 a créé le statut des associations culturelles et leur a donné la personnalité juridique et la responsabilité de leur gestion.

Solidarité car chaque paroissien participe à la vie financière et matérielle de l'Église selon ses moyens et est solidaire de son frère et il en est de même entre les paroisses ou Églises locales et entre les régions. Responsabilité partagée car de par ses statuts, chaque

association culturelle locale adhère à l'Union nationale des associations culturelles et s'engage à appliquer les décisions des synodes.

D'une façon concrète, cette solidarité se manifeste :

→ Entre les membres des assemblées locales qui décident de la part de leur revenu personnel qu'ils vont donner à l'Église.



ARTICLE 17 DE LA CONSTITUTION

§1 : L'organisation financière de l'Église protestante unie de France repose sur les deux principes inséparables de la responsabilité des paroisses ou Églises locales et de leur solidarité régionale et nationale.

§2 : Chaque paroisse ou Église locale doit assurer l'équilibre de ses recettes et de ses dépenses. Elle verse à la caisse régionale une contribution, représentant, autant que possible, la rémunération de son ou ses ministres et la part qu'elle doit assumer des frais communs aux Églises ainsi que des charges liées à l'action apostolique telle qu'elle s'exerce à travers le Service protestant

de Mission-Défap ainsi qu'une part de solidarité avec les autres paroisses ou Églises locales. Cette contribution est fixée par le synode régional, après concertation avec les paroisses ou Églises locales.

§3 : Chaque Église régionale ou région doit assurer l'équilibre de ses recettes et de ses dépenses. Elle a la responsabilité des rémunérations de tous les desservants de postes reconnus par le synode national dans sa circonscription. Elle verse à la caisse de l'Église protestante unie de France la part qu'elle doit assumer des frais communs aux Églises. Cette part est fixée par le synode national.

→ Entre les Églises locales ou paroisses qui participent au budget régional selon leur capacité et le montant défini par le synode régional.

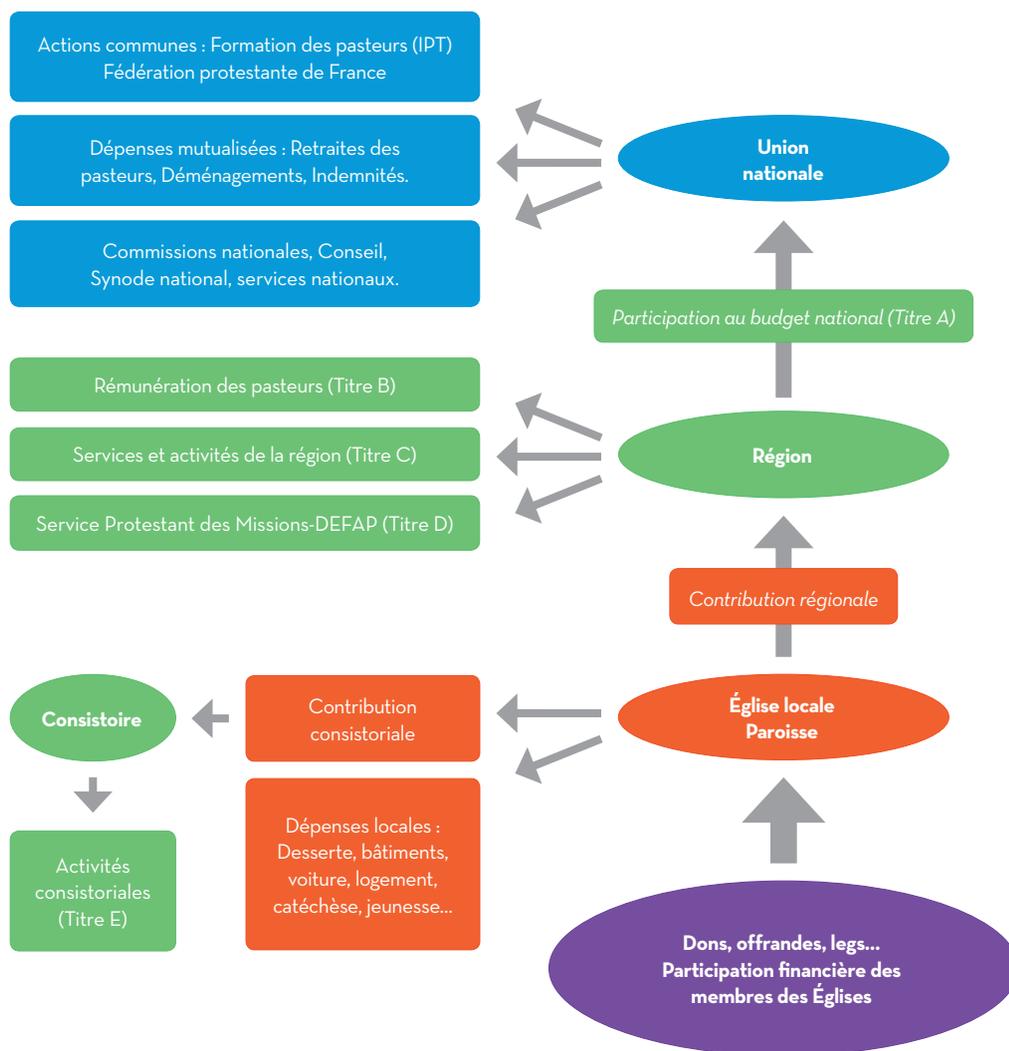
→ Entre les régions et les Inspections de l'Église protestante unie de France qui répartissent entre elles les charges communes.

Le dessin ci joint des trois niveaux de prise en charge montre que toute cette organisation repose sur les engagements pris par chaque niveau :

→ par l'Église locale envers la région lors du vote du budget régional et du tableau des contributions,

→ par la région envers l'union nationale lors du vote du budget national.

LES NIVEAUX DE FINANCEMENT DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE





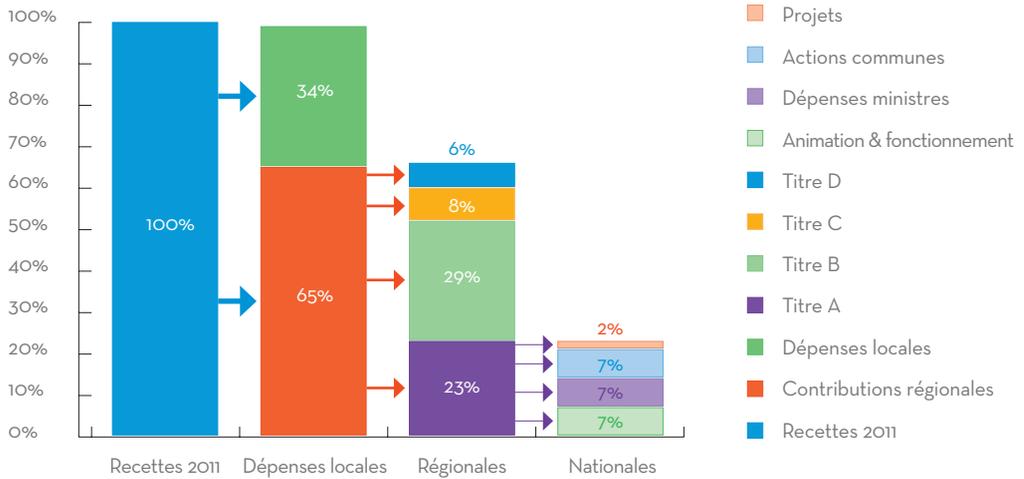
PARTIE 4

Le conseil et la dynamique paroissiale

Les dépenses entre les Églises locales, les Régions et l'Union nationale se répartissent de la façon suivante :



En pourcentage, ces dépenses se décomposent ainsi entre les différentes instances locales, régionales et nationale :



Ainsi, un membre d'une Église locale qui verse une offrande de 100€ participera pour 65€ à la contribution régionale versée par sa paroisse à la région et 35€ pour couvrir les charges locales : frais d'annonce et de desserte, dépenses du véhicule paroissial, le logement, les frais du secrétariat....

Les 65€ versés à la région seront répartis de la façon suivante :

- 29€ au titre du salaire du ministre ;
- 8€ pour les activités et le secrétariat régional ;
- 6€ pour les actions assurées par le Service protestant de mission-Défap ;
- 23€ sont envoyés à l'Union nationale pour participer aux charges suivantes :
 - 7€ pour les dépenses liées aux pasteurs : formation (IPT), formation continue, retraite...
 - 7€ pour les actions communes : FPF et les organismes mondiaux et européens
 - 7€ pour les dépenses d'animation et de fonctionnement.
 - 2€ pour soutenir des projets spécifiques.

L'ORGANISATION FINANCIÈRE LOCALE : LE TRÉSORIER DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

Le trésorier : seul ?

Les finances dans une paroisse et dans l'esprit de tous les conseillers et les ministres sont une chose très importante, au point d'ailleurs de vouloir souvent en réserver la gestion aux seuls « spécialistes »: les trésoriers.

C'est tellement important qu'il n'y a pas de réunion du conseil sans que les finances ne soient abordées mais c'est plutôt en fin de conseil quand tout le monde est bien fatigué et que l'on est déjà en retard, qu'il faut faire vite et que l'attention n'est pas optimale : la solitude du trésorier, le soir au fond de la salle du conseil.

Trésorier : une responsabilité partagée

Le trésorier du conseil presbytéral est d'abord membre du conseil et il est élu par ce conseil pour exercer en son nom un mandat particulier dont les responsabilités principales sont :

- veiller au respect des décisions synodales à caractère financier par le conseil et l'assemblée générale notamment lors de la préparation du budget,



- suivre la réalisation du budget, tant en dépenses qu'en recettes,
- tenir le conseil régulièrement informé de la réalisation de l'exercice financier,
- veiller à l'exactitude des comptes et à leur conformité avec les directives de l'Union nationale.

Lors de la reconnaissance liturgique du conseil presbytéral, il est rappelé : « Vous porterez ensemble la responsabilité de la vie matérielle de la communauté ». C'est le conseil qui s'engage et qui est responsable devant l'assemblée générale, le président apporte son soutien et le ministre s'implique.

Mais le trésorier a une charge spécifique, car de par sa connaissance particulière, sa compétence reconnue, le trésorier doit apporter les informations financières, économiques, comptables nécessaires pour éclairer les conseillers et les aider à se prononcer avec discernement sur les choix et décisions à prendre.

Un calendrier bien rempli :

Il est évident que cette fonction de trésorier demande une certaine disponibilité, une volonté de contact et une obligation de rigueur pour effectuer des tâches récurrentes comme le suivi et la comptabilisation des dépenses, le recueil des offrandes et le dépôt en banque mais aussi assurer l'information des conseillers et des paroissiens, les relations avec la région.

Les tâches sont nombreuses et il ne faut pas hésiter à déléguer : le trésorier n'est pas un spécialiste du chauffage central ni un mécanicien automobile !

Quelques dates à ne pas oublier :

	CONCERNE LE TRÉSORIER	CONCERNE LE CONSEIL
JANVIER	Clôture des comptes de l'année précédente et établit l'État récapitulatif	Mise à jour du fichier des paroissiens
FÉVRIER	Prépare le budget de l'année, Accompagne le réviseur, Envoie l'État récapitulatif	Approuve les comptes et le projet de budget Examine le rapport du réviseur
MARS	Envoi mensuel de la contribution régionale 1/12 ^e par mois	Assemblée générale
AVRIL	Envoi des reçus fiscaux, remerciements, informations	Info sur le bilan du 1 ^{er} trimestre
MAI	Que se passe-t-il au synode national ? Augmentations des salaires, contributions régionales	
JUIN	Courrier aux paroissiens avant l'été Ne pas oublier la contribution régionale	Un CP consacré aux finances : bilan et stratégie
JUILLET	Ranger les dossiers	
AOÛT	Soleil et préparer la rentrée	
SEPTEMBRE	Rencontre le trésorier du conseil régional pour préparer le prochain budget	Information du CP à 2/3 de l'année
OCTOBRE	Information financière des paroissiens en vue de la fin d'année	Le conseil approuve le montant de la contribution régionale de l'année suivante
NOVEMBRE	Suivi du budget à fin octobre : relance et correction.	Le Synode régional vote le budget de l'année suivante
DÉCEMBRE	Vérifier le carnet d'utilisation de la voiture pastorale. Solde de la contribution régionale	



LA RÉVISION DES COMPTES

Les statuts de l'Église protestante unie prévoient de manière obligatoire, dans sa Constitution ainsi que dans son Règlement d'application, une procédure annuelle de révision des comptes des associations culturelles qui ne sont pas dans l'obligation de nommer un commissaire aux comptes. Ce cas s'applique aux associations culturelles, dont le total des recettes ordinaires est inférieur à 153 000 € et le total des subventions reçues est inférieur à 153 000 €.

La mission du réviseur, nommé par le conseil presbytéral consiste à vérifier :

- L'application des obligations administratives, comptables et fiscales ;
- La conservation des pièces justificatives par dépense ;
- La concordance entre les documents comptables et les comptes soumis au conseil presbytéral.

Cette procédure permet :

- Au président et au trésorier de bénéficier d'une aide à la gestion ;

- au conseil d'exercer sa responsabilité en toute connaissance de cause ;
- à l'assemblée générale de disposer d'un regard extérieur.

L'ANIMATION FINANCIÈRE

Une conviction et une question :

- L'Église est dans le monde : la vie financière fait pleinement partie de la vie d'Église.
- Que faire pour faciliter, pour intéresser et engager d'autres à la vie financière de l'Église ?

Quelques principes :

- Animer c'est communiquer : l'animation financière est une partie indissociable de la communication sur la vie et sur les projets de l'Église : le paroissien soutient les projets qu'il connaît, qu'il comprend et auxquels il adhère.
- Un engagement : moi, membre de l'Église, je décide de m'engager y

compris sur le plan financier car l'annonce de l'Évangile de la gratuité ne peut se faire sans moyens.

- Écouter et partager : l'écoute et le partage amical et spirituel sont des dimensions essentielles de la communication dans l'Église.
- Le conseil a une responsabilité collégiale et chaque conseiller est, à sa mesure un animateur des finances de la paroisse.

Tout ne repose pas sur les épaules du trésorier ou de la trésorière.

- Animer c'est convaincre : animer c'est cibler et diversifier la communication, animer c'est identifier et débloquer les freins.
- Se former à l'animation : échanges d'expérience, assistance mutuelle, travail en réseau, formations, réunion régionale des trésoriers : les outils existent. ■

DENIS RICHARD EST TRÉSORIER DU CONSEIL NATIONAL.



QU'EST-CE QUE LE DON ?

ÉTIENNE PFENDER

« EN RÉALITÉ, IL N'EST RIEN DE PLUS VAIN QUE DE S'OCCUPER DE NOMBRES NUS ET DE FIGURES IMAGINAIRES EN SORTE DE PARÂÎTRE VOULOIR S'ARRÊTER À LA CONNAISSANCE DE TELLES NIAISERIES. »
RENÉ DESCARTES

Peut-être vous attendez-vous à ce qu'un trésorier ne vous entretienne que de chiffres, de performances, de courbes de croissance, de ratios, de tendances, de projections mensuelles et autres jongleries financières. Peut-être vous attendez-vous à ce qu'un trésorier de paroisse vous fasse part des difficultés à joindre les deux bouts et discoure de la méthode d'y parvenir. Peut-être espérez-vous glaner quelques beaux tableaux comparatifs et autres indicateurs bien colorés, empiement d'histogrammes savants qui ébaudissent les assemblées générales avant de les étourdir.

Si c'est le cas, je crains votre déception. Les chiffres d'un trésorier d'Église étant communément compris comme

étant la représentation des dons effectués, parlons du don.

L'Homme est un être de relations et la solitude est sa première mort. Il vit au sein de l'humanité, évolue parmi ses semblables et chemine avec ses frères et sœurs. Ses échanges quotidiens sont innombrables et de toutes natures : festifs, ludiques, commerciaux, économiques, politiques, cérémoniels, dialogiques, artistiques, intellectuels, symboliques, amoureux, sociaux... Leurs aspects sont infinis : de l'intime confiance à l'assujettissement, en passant par l'étroite collaboration ou la servitude volontaire. Ils peuvent être spectaculaires ou discrets, régulés ou hasardeux, dévastateurs ou constructifs...



MAIS PARMIS TOUTES CES RELATIONS SE DISTINGUE LE DON.

Compris comme acte dénué de tout intérêt personnel, le don véritable dépasse l'idée même de devoir, d'obligation ou de contrainte. Il ne cherche nulle réciprocité, ne réclame rien ni ne calcule. Il porte en lui le partage comme l'arbre porte le fruit, et il ressemble à la rosée qui est « le meilleur don du ciel » (Deut 33,13). Il ne guérit pas forcément mais soigne, ne supplée pas mais relève, ne glane pas mais laboure, et de son absence seule naît la sécheresse mortifère. Il ne considère jamais obliger autrui, mais au contraire se sent privilégié d'exister. Sa discrétion n'a d'égale que sa prévenance, et son empressement nourrit l'amitié qui à son tour alimente le cercle vertueux du don.

LE SERVICE RENDU N'EST PAS TOUJOURS LÀ OÙ L'ON CROIT, ET LE PLUS HEUREUX EST CELUI QUI A LA CHANCE DE POUVOIR DONNER.

Désintéressé dans son acte, le donateur n'attend rien en retour. Ni de la part du donataire (ou de quelque tiers), ni sous la forme d'une valorisation de son acte par une morale approbatrice. Ni sur le moment, ni ultérieurement. De son côté, le bénéficiaire ne doit, ni sur le moment ni ultérieurement, se sentir en situation de débiteur. D'où la vertu de l'oubli qui gomme toute velléité de réclamations (côté donateur) ou de reconnaissance autre qu'universelle (côté donataire). J'ai peut-être donné, mais j'ai sur le champ déjà oublié avoir donné. J'ai peut-être reçu, mais le plus grand bien que j'ai reçu est de pouvoir donner à mon tour ! Car « quelle douceur, quel prix n'acquiert pas un bienfait, si celui qui l'accorde épargne à l'obligé jusqu'aux remerciements ; si en donnant il semble oublier déjà qu'il a donné. » (Sénèque). L'absence totale d'attente d'une quelconque reconnaissance confère au don sa pureté. La pureté n'existe pas ? Peut-être, mais qu'est-ce qui empêche d'y tendre ? C'est donner sans obliger et c'est recevoir sans chaînes.

De surcroît, c'est cela même qui rend plus libre encore pour donner à nouveau et c'est se libérer aussi de toute idée de quantification. Car de même qu'on ne mesure pas la quantité d'oxygène nécessaire à chaque inspiration, de même que l'amoureux ne compte point

les pas diligents qui le rapprochent de sa bien-aimée, de même la bonté ne songe pas à dénombrer ses actions.

Aller jusqu'au bout de cette idée, c'est observer que le don n'est plus soumis à aucun jugement, moral ou autre. Il n'est même plus pertinent de dire qu'il est bien de donner, car la générosité échappe à la conscience d'être ce qu'elle est, et se moque de savoir s'il est bon ou non d'être généreux : elle est, tout simplement. Quel oiseau se demande s'il faut être un peu plus ou un peu moins oiseau et quel poisson se demande s'il est bien ou mal d'être poisson ? Sa nature est d'être ainsi.

Je ne donne pas parce qu'il le faut, je donne parce que c'est nécessaire à la vie de l'humanité, de même que respirer est nécessaire à la vie de mon corps. C'est pourquoi le don est libre et devient indépendant de toute conscience, de tout devoir, de toute contrainte et même de toutes limites, car devient libre celui qui perd conscience des limites qu'il respecte pourtant. Plus encore, le don devance même l'injonction du désir, puisqu'il devient membre de mon âme comme la main qui donne est membre de mon corps.

L'acte de donner se saisit ainsi des simples fils de nos existences pour en tisser l'étoffe de la fraternité, et révèle à l'Homme sa véritable identité : Fils de Dieu. ■

ÉTIENNE PFENDER EST TRÉSORIER ADJOINT DE LA PAROISSE
D'ASNIÈRES-BOIS-COLOMBES-ARGENTEUIL.



COMMENT PRÉSENTER LES FINANCES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

1 - CETTE PRÉSENTATION EST STATUTAIRE. IL Y A DONC UN CERTAIN NOMBRE DE RÈGLES RESPECTER :

- Présentation des comptes de l'année écoulée
 - Le trésorier présente ces comptes.
 - Le Commissaire aux Comptes (si l'Église en a un), certifie (ou non) les comptes. Éventuellement le conseil presbytéral peut demander au réviseur des comptes d'intervenir.
 - L'assemblée vote l'approbation (ou non) des comptes
- Présentation du budget de l'année
 - Le trésorier présente le budget et le fait adopter par l'assemblée.

2 - COMMENT DONNER DU SENS À CES PRÉSENTATIONS ET LES RENDRE ATTRAYANTES ?

Tout d'abord quelques précautions à prendre pour le trésorier :

- Bien définir le message que l'on veut faire passer (remerciements, crise, insister sur les dons, ou au contraire sur les dépenses...). Pas plus de 2 ou 3 messages clefs.
- Ne pas noyer l'auditoire sur les chiffres.
 - Mais « avoir sous le coude » tous les tableaux chiffrés qui permettent de répondre à toute question.
- Bien veiller à être « transparent » sur les chiffres. Tout l'auditoire doit comprendre ce que le trésorier présente.

- Donner de la couleur à sa présentation (couleur, photos, rappel symbolique sur chaque page etc...)

Contenu de la présentation :

- Pour la présentation des comptes, une fois les principaux chiffres énoncés, le trésorier peut synthétiser ces comptes sous une autre forme, à savoir « À quoi sert la contribution de l'Église ». Ceci permet à l'assemblée de mieux comprendre l'utilisation qui est faite de ses dons.
- Concernant le budget, il est toujours intéressant de replacer celui-ci dans un contexte plus large. L'Église dont on présente les comptes ne vit pas seule dans son splendide isolement au beau milieu de l'océan. Elle vit

en partage avec les Églises de son ensemble, consistoire, voire région ou... Pour donner quelques éléments de comparaison chiffrés (évolution des recettes, don moyen par foyer, dépenses locales et contributions versées à la région...) il est conseillé d'utiliser le document « Analyse des comptes des Églises locales ». Ces documents, présentés chaque année, constituent un outil de travail très précieux pour le trésorier et plus généralement pour l'animation des finances dans l'Église Locale.

En tout état de cause, ayons toujours à l'esprit que l'intervention du trésorier ne doit pas être simplement une litanie de chiffres. Le trésorier doit aussi délivrer un message qui vient en appui de celui du président pour porter le projet de l'Église Locale.

ALAIN CLAVEL EST TRÉSORIER DU CONSEIL RÉGIONAL CÉVENNES-LANGUEDOC-ROUSSILLON.

